

PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE-NEUVIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2021-2022 TENUE LE 15 AVRIL 2021, À COMPTER DE 8H30
PAR WEBEX

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- M^e Serge Bernier, vice-président
- M^e Audrey Gagnon, vice-présidente
- M^e Julien Beaulieu
- M^e Maria Giustina Corsi
- M^e Stéphanie Lisa Roberts
- M^e Catherine Claveau
- M^e Myralie Roussin
- M^e Normand Auclair
- M^e Isabelle Blouin
- M^e Isabelle Cloutier
- M. Pierre Delisle
- M^{me} Hasnaa Kadiri
- M^{me} Diane Sicard-Guindon
- M. Bruno Simard

Est absente :

- M^e Sophia Rossi Lanthier

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Ali Pacha, chef de cabinet du bâtonnier

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Le point 7.10 est remis à une prochaine séance du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 4 ET 17 FÉVRIER ET 12, 18, 19, 22 ET 30 MARS 2021 ET DE L'AGE DU 16 DÉCEMBRE 2020
- 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1.4.1 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
- 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
 - 2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE
 - 2.1.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT DE DELOITTE
 - 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
 - 2.2.1 TABLE JUSTICE QUÉBEC
 - 2.2.2 GRANDE ASSEMBLÉE DE L'INSTITUT DE RÉFORME DU DROIT
 - 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
 - 2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
 - 2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT D'HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION
 - 2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS
 - 2.7 AVENIR DE LA PROFESSION
 - 2.7.1 SUIVI DU PL 75
 - 2.8 INTERPRÈTES JUDICIAIRES
- 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
 - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.2 TABLEAUX DE BORD
- 4. GOUVERNANCE
 - 4.1 PROJET ÉVALUATION ANNUELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 5. PROTECTION DU PUBLIC
- 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

- 7.1 DEMANDE DE DÉCISION - INTERVENTION DANS L'AFFAIRE LAW SOCIETY OF SASKATCHEWAN C. ABRAMETZ
 - 7.2 PLAN D'ACTION DU PLAN STRATÉGIQUE - MISE À JOUR
 - 7.3 GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES - MISE À JOUR
 - 7.4 DÉLÉGATION DE POUVOIRS - DIRECTRICE DES FINANCES
 - 7.5 COTISATION CAIJ 2022-2023
 - 7.6 APPROBATION D'UN ADDENDUM AU PROTOCOLE AVEC LE CAIJ
 - 7.7 CONGÉS PARENTAUX - ADDENDUM À LA DÉCLARATION
 - 7.8 PROPOSITION DE ME ANN SODEN QUANT AU DROIT DES AINÉS
 - 7.9 DOSSIER EN VERTU DE L'ARTICLE 55.1 C.P.
 - 7.10 COMITÉ DES REQUÊTES - DÉLÉGATION DE POUVOIRS
 - 7.11 NOMINATION AU COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION DU BARREAU
 - 7.12 ADOPTION DU PROCESSUS DE CRÉATION ET NOMINATION DES GROUPES D'EXPERTS
 - 8. VARIA
 - 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
 - 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
 - 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
 - 9.3 RAPPORTS FINANCIERS
 - 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 9 AVRIL 2021
 - 9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC
- 1.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 4 ET 17 FÉVRIER ET 12, 18, 19, 22 ET 30 MARS 2021 ET DE L'AGE DU 16 DÉCEMBRE 2020**
-

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances du 4 et 17 février et 12, 18, 19, 22 et 30 mars 2021 et de l'AGE du 16 décembre 2020 sans correction et la liste des documents à être rendus publics.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux du 4 et 17 février et 12, 18, 19, 22 et 30 mars 2021 et de l'AGE du 16 décembre 2020 sans correction;

D'APPROUVER la liste des documents de la séance du 18 mars 2021 à être rendus publics.

1.3 **RAPPORT DU BÂTONNIER**

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin présente son rapport qui inclut les principales rencontres et discussions tenues dans les dernières semaines.

Il invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions. En réponse à leurs questions, il répond ce qui suit :

- **Audience de la Régie du logement (31 mars 2021)** : Il a eu une rencontre avec le président du Comité de liaison de la Régie du logement. En ce moment, pour les auditions massives de révision du loyer, on diffuse les auditions sur la plateforme YouTube considérant le nombre important de participants qui n'était pas possible sur d'autres plateformes. On a discuté de cela.
- **Vaccination prioritaire** : Le Barreau du Québec a reçu quelques courriels pour vérifier si les avocats étaient considérés comme travailleurs bénéficiant de la vaccination prioritaire. Il fait état des réflexions à l'interne sur le sujet. Certains intervenants du système de la justice fréquentant les palais de justice ont déjà présenté de telles demandes. La vaccination massive de l'ensemble de la population aura lieu très prochainement.
- **Appel aux avocats émérites** : Il a appelé chacun des avocats émérites pour leur annoncer l'attribution de la distinction. Il a avisé que la cérémonie aurait lieu à l'automne si les normes sanitaires le permettent.
- **Entrevue avec Pierre Craig** : Cette entrevue fera partie d'une émission en septembre avec d'autres entrevues. Elle portait sur un rapport sur les taux horaires publié par le Barreau du Québec il y a quelques années qui questionnait les méthodes de tarification des avocats.
- **Rencontre avec le Curateur public** : M^e Sylvie Champagne a assisté à cette rencontre au nom du Barreau du Québec. Le Curateur public présentait les modifications adoptées avec le projet de loi 18 aux représentants des 46 ordres professionnels du Comité interprofessionnel du Québec. Il souhaite promouvoir les modifications auprès des membres pour qu'elles soient connues.

1.4 **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Inf : M^e Catherine Ouimet présente son rapport de la directrice générale.

Elle invite les membres à lui poser des questions sur son rapport.

1.4.1 **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Inf : M^e Catherine Ouimet présente le rapport de la direction générale.

2. **DOSSIERS STRATÉGIQUES**

2.1 **RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE**

Inf : Monsieur le vice-président Serge Bernier résume le suivi de ce dossier. Il présente les documents communiqués aux membres du Conseil d'administration :

- Un document détaillant les représentations qui seraient présentées par le Barreau du Québec dans le cadre des travaux de la Commission de réforme des tarifs de l'aide juridique.
- Un rapport de *Deloitte* qui présente les comparables financiers. Ce rapport sera présenté le 29 avril prochain par M^e Bernier, M^e Champagne et M^e Éliane Hogue.
- Un rapport complété par *Morneau Shepell* sur les comparaisons avec les employés permanents de l'aide juridique et les tarifs de l'aide juridique.
- Quelques mémoires déposés par des associations ont été présentés à la Commission.
- Le mémoire de l'Association de la pratique privée du Barreau du Québec qui serait présenté le 6 mai 2021 par M^e Michel Jolin, M^e Jonathan Pierre Étienne et M^e Éliane Hogue.

Les membres du Conseil d'administration discutent de la distinction entre le Barreau du Québec et l'Association de la pratique privée.

Monsieur le vice-président Bernier souligne que la recommandation du Barreau du Québec relativement au mécanisme préconisé pour établir les tarifs d'aide juridique dans le futur est un arbitrage liant.

Les membres discutent du mécanisme de négociation. M^e Bernier précise que ce mécanisme s'appliquerait lors de la prochaine négociation. Évidemment, le comité de réforme des tarifs d'aide juridique actuel se positionnera sur la réforme actuelle. Il produira un rapport qui sera soumis au gouvernement pour étude et décision. Ce rapport inclura une recommandation relativement à une possible modification du mécanisme de négociation. Le mandat du comité de réforme actuel est plus large que la simple augmentation des tarifs d'aide juridique et inclut la question du mécanisme de négociation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la note de service du Groupe de travail sur la réforme des tarifs d'aide juridique quant à la stratégie de présentation au Groupe de travail indépendant de la réforme des tarifs de l'aide juridique et les documents qui y sont joints;

D'APPROUVER la stratégie de présentation au Groupe de travail indépendant de la réforme des tarifs de l'aide juridique.

2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

Inf : M^e André-Philippe Mallette discute du suivi des travaux du projet *Lexius*. Il indique que les travaux continuent. Des réunions mensuelles ont lieu entre les responsables du projet *Lexius* et les intervenants du système de justice, incluant les barreaux du Québec.

Le Barreau du Québec procédera à la création d'un comité aviseur, composé de membres pratiquant en litige et possédant une expertise en matière de technologies de l'information, sous peu afin d'étudier le projet *Lexius* et présenter des commentaires et recommandations à l'équipe du projet *Lexius*.

Également, une page sera créée sur le site internet du Barreau du Québec pour résumer le projet et l'état des travaux afin d'informer les membres et les préparer au déploiement de ce projet.

M^e Mallette tiendra le Conseil d'administration informé du suivi des travaux tous les mois.

2.2.1 TABLE JUSTICE QUÉBEC

Inf : Madame la vice-présidente Audrey Gagnon fait le résumé des travaux de la table justice en matière civile :

- **Protocole préjudiciaire** : La table justice a préparé un protocole préjudiciaire annoté bonifié qui pourrait être publié.
- **Interrogatoire au préalable** : À la suite de la demande de la magistrature de revoir le seuil d'admissibilité aux interrogatoires au préalable, M^e Gagnon et M^e Champagne ont rencontré le groupe d'expert en procédure civile pour discuter de cet enjeu. Le Barreau du Québec s'oppose évidemment à la proposition formulée actuellement, soit un seuil de 200 000 \$. Le Barreau du Québec prépare présentement une réponse à cette demande.

Une membre demande si une proposition a été faite de contraindre les avocats à déposer les interrogatoires au préalable.

M^e Gagnon confirme que cette proposition a été présentée par la magistrature dans le cadre des travaux et que le Barreau du Québec a toujours adopté une position contre cette proposition. Le groupe d'experts en procédure civile était aussi opposé à cette proposition.

2.2.2 GRANDE ASSEMBLÉE DE L'INSTITUT DE RÉFORME DU DROIT

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin résume la grande assemblée à laquelle il a assisté. Les propositions votées et adoptées lors de la grande assemblée ont été déposées pour information. Il souligne que les mandats que l'assemblée a confiés à l'Institut sont larges.

Il rappelle au Conseil d'administration que le Barreau du Québec ne finance pas les travaux de l'institut.

M^e Sylvie Champagne discute de sa participation à la grande assemblée.

2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin rappelle les demandes du Comité sur le système de justice au Nunavik :

- Deux juges additionnels au Nunavik;
- Augmentation du nombre d'avocats de l'aide juridique au Nunavik;
- Augmentation du nombre d'avocats du directeur de poursuites criminelles et pénales.

Il résume ses discussions avec les organisations concernées relativement aux besoins exprimés. À la lumière de ces discussions, il est en accord à adopter le projet de lettre et présenter ces demandes au ministère de la Justice. Il ajoute que ces demandes devraient être coordonnées avec les demandes qui seront présentées par les organisations.

Une membre du Comité sur le système de justice au Nunavik souligne l'importance de ces demandes. Les membres du Conseil d'administration discutent de ce dossier.

M^e Isabelle Blouin, membre du Comité de justice du système de justice itinérante de la Côte-Nord rappelle le plan d'action du comité adopté l'année dernière. Le Comité identifie présentement les enjeux sur lesquels le Barreau du Québec devrait intervenir (les infrastructures judiciaires, etc.). Des propositions plus pointues seront présentées prochainement.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT les demandes présentées par le Comité sur le système de justice au Nunavik;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le Barreau du Québec et les différents groupes concernés;

DE PRÉSENTER les demandes du Comité sur le système de justice au Nunavik en appui aux demandes que présenteront les organisations concernées, soit :

- Deux juges additionnels au Nunavik;
- Augmentation du nombre d'avocats de l'aide juridique au Nunavik;
- Augmentation du nombre d'avocats du directeur de poursuites criminelles et pénales.

2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : M^e Catherine Ouimet indique que les travaux de réforme du programme de l'École du Barreau du Québec vont bien. On travaille présentement sur l'adaptation des locaux (école du barreau de Montréal) et sur le programme. L'objectif est toujours de lancer le projet pilote à l'automne 2022. Également, l'affichage de poste pour le directeur de la clinique juridique sera lancé sous peu.

2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION

Inf : M^e Catherine Ouimet fait le suivi de ce dossier. Une rencontre a eu lieu hier pour discuter du suivi du rapport sur le harcèlement et les violences à caractère sexuel. Le groupe de travail développe présentement un plan d'action. Certaines initiatives ont été identifiées, telles que des capsules sur le sujet et un guide sur les obligations déontologiques. Le Syndic a identifié le manque de dénonciation comme étant l'un des enjeux.

2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS

Inf : Madame la vice-présidente Audrey Gagnon indique l'état des travaux. Elle souligne que des témoignages d'étudiants de l'École du Barreau ont été sollicités par avis dans *Le Bref* pour une campagne de sensibilisation au bien-être psychologique des étudiants. Cela fait suite à un rapport obtenu en lien avec le bien-être psychologique des étudiants de l'École du Barreau.

Elle ajoute aussi que le Barreau du Québec vient de recevoir le rapport de la fiscaliste mandatée pour étudier les coûts liés au programme *Répît* développé par le Jeune Barreau de Québec. Il sera étudié et des recommandations seront présentées au Conseil d'administration prochainement.

Les membres discutent du rapport sur le bien-être psychologique des étudiants de l'École du Barreau.

2.7 AVENIR DE LA PROFESSION

2.7.1 SUIVI DU PL 75

Inf : M^e André-Philippe Mallette résume l'état de ce dossier :

- Discussion avec la Chambre des notaires du Québec : Les projets de règlement des deux ordres professionnels sont très similaires. Une seule exception importante existe, soit l'absence de liste de domaines de droit exclus du règlement de la Chambre des notaires.
- Rencontre avec les représentants des universités : Lors de la deuxième rencontre avec les représentants des facultés de droit du Québec (et Ottawa), les grandes orientations du projet de règlement du Barreau du Québec ont été présentées. Les facultés de droit ont fait valoir leur opposition à la définition de la supervision étroite des étudiants (présence du professionnel superviseur en tout temps avec le client) de même qu'avec la liste d'exclusions de domaines de droit. Des commentaires formels par écrit devraient être transmis au Barreau du Québec très prochainement.

- Troisième rencontre avec l'Office des professions du Québec : Le projet de règlement a été bien accueilli par l'Office des professions. Ils répondent à l'habilitation réglementaire prévue à la *Loi sur le Barreau*. Certaines questions ont été posées par l'Office des professions qui devrait transmettre ses commentaires écrits sur le projet de règlement au Barreau du Québec sous peu.

Il ajoute que les commentaires de l'Office des professions et le projet de règlement seront soumis au groupe de travail sur les cliniques juridiques et le Conseil des sections pour commentaires et ensuite au Conseil d'administration pour considération et adoption à la prochaine séance du Conseil d'administration.

Certains membres discutent d'une demande qui a été présentée par le Barreau de l'Outaouais au ministère de la Justice de permettre aux avocats et notaire employés des Centres de justice de proximité de pouvoir donner des avis juridiques.

Les membres du Conseil d'administration discutent du projet de règlement.

2.8 INTERPRÈTES JUDICIAIRES

Inf : M^e André-Philippe Mallette souligne les plus récents développements dans ce dossier.

Plusieurs intervenants du système de justice entretenant des liens avec les interprètes judiciaires ont été rencontrés par le groupe de travail. Afin d'obtenir plus d'information, un contact a été établi avec la sous-ministre M^e Marjorie Forgues, sous-ministre responsable de l'administration de la justice au ministère de la Justice, pour obtenir plusieurs documents et statistiques en lien avec la situation des interprètes judiciaires au Québec.

À la suite de la réception de ces informations, le groupe de travail sera en mesure de présenter l'état des travaux et des recommandations au Conseil d'administration.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

3.2 TABLEAUX DE BORD

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des tableaux de bord.

4. GOUVERNANCE

4.1 PROJET ÉVALUATION ANNUELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Inf : M^e Catherine Claveau, présidente du Comité de gouvernance et d'éthique présente le projet de formulaire d'évaluation annuelle au Conseil d'administration et invite les membres du Conseil d'administration à faire part de leurs commentaires.

Les membres discutent du projet d'évaluation annuelle.

Les membres du Conseil d'administration approuvent le projet d'évaluation annuelle au Conseil d'administration.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le projet de formulaire d'évaluation annuelle du Conseil d'administration préparé par le Comité de gouvernance et d'éthique;

D'ADDOPTER le formulaire d'évaluation annuelle du Conseil d'administration préparé par le Comité de gouvernance et d'éthique.

5. PROTECTION DU PUBLIC

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 DEMANDE DE DÉCISION - INTERVENTION DANS L'AFFAIRE *LAW SOCIETY OF SASKATCHEWAN C. ABRAMETZ*

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

Une membre demande si le Barreau du Québec interviendra aussi dans le dossier. M^e Sylvie Champagne indique que cela sera évalué dans un deuxième temps afin de déterminer si le Barreau du Québec aurait un éclairage additionnel, distinct de la Fédération, a apporté à la Cour.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour que la Fédération des ordres professionnels de juristes intervienne dans le dossier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la note de service du Comité exécutif de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada et les documents qui y sont joints;

CONSIDÉRANT l'arrêt *Law Society of Saskatchewan v. Abrametz*, 202 SKCA 81;

CONSIDÉRANT que la Cour suprême du Canada a accordé l'autorisation d'interjeter appel de cet arrêt;

CONSIDÉRANT que l'affaire soulève d'importantes questions concernant les critères à satisfaire pour qu'il soit permis de conclure à un abus de procédure par suite de délais dans les procédures disciplinaires des ordres professionnels de juristes;

CONSIDÉRANT la position de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada à l'effet que l'affaire soulève des questions d'intérêt primordial pour les ordres professionnels de juristes et que la Fédération pourrait apporter une contribution importante dans l'examen de ces questions;

D'APPUYER la demande de la Fédération des ordres professionnels de juristes de solliciter l'autorisation pour intervenir dans cette affaire.

7.2 PLAN D'ACTION DU PLAN STRATÉGIQUE - MISE À JOUR

Inf : M^e Catherine Ouimet présente le suivi du plan d'action du plan stratégique.

7.3 GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES - MISE À JOUR

Inf : M^e Catherine Ouimet présente la mise à jour de la gestion intégrée des risques. Elle discute des différents risques et des ajustements et ajouts apportés aux différentes catégories de risques. Les risques sont présentement sous contrôle.

Ces risques seront considérés dans la préparation du prochain plan stratégique qui débutera à l'automne.

Un membre demande un compte-rendu de l'avancement du projet évolution. M^e Ouimet résume sommairement les derniers développements du projet qui a été réactivé récemment. Un compte-rendu détaillé sera fait le prochain mois.

7.4 DÉLÉGATION DE POUVOIRS - DIRECTRICE DES FINANCES

Inf : M^e Catherine Ouimet est heureuse de présenter la nouvelle directrice des finances, M^{me} Nathalie Thibert.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la délégation de pouvoirs à M^{me} Nathalie Thibert, directrice du Service des finances.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que le Barreau a engagé Madame Nathalie Thibert à titre de directrice du Service des finances et que celle-ci est entrée en fonction le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT le Barreau du Québec conclut des ententes de Services dans le cadre de la gestion et de l'administration de ses différents Fonds (Fonds du patrimoine, Fond de trésorerie, Fond d'études juridiques);

CONSIDÉRANT que les personnes suivantes ont été désignées et sont autorisées à signer pour le Barreau du Québec, tous documents relatifs à la gestion et l'administration des Fonds auprès des fournisseurs de service (sans restreindre la portée de ce qui suit, gestionnaire(s), gardien de valeurs, conseiller(s) en gestion d'actifs) :

- Le bâtonnier du Québec :
 - M^e Paul-Matthieu Grondin;
- Les vice-présidents :
 - M^e Serge Bernier;
 - M^e Audrey Gagnon;
- La directrice générale:
 - M^e Catherine Ouimet;
- Le directeur des finances :
 - N/A (vacant au moment de la délégation);
- La secrétaire de l'Ordre et directrice du contentieux :
 - M^e Sylvie Champagne;

CONSIDÉRANT que les personnes suivantes ont été désignées et sont autorisées, pour le Barreau du Québec, à autoriser toutes transactions relatives à la gestion des portefeuilles des Fonds auprès des fournisseurs de service (sans restreindre la portée de ce qui suit, gestionnaire(s), gardien de valeurs, conseiller(s) en gestion d'actifs) :

- La directrice générale :
 - M^e Catherine Ouimet;
- Le directeur des finances :
 - N/A (vacant au moment de la délégation);
- La présidente du Comité de surveillance des placements des Fonds :
 - M^{me} Elaine C. Phénix;

D'AUTORISER, en plus des personnes qui le sont déjà, Madame Nathalie Thibert en son titre de Directrice du service des finances, à signer pour le compte du Barreau du Québec tous documents relatifs à la gestion et l'administration des Fonds auprès des fournisseurs de service (sans en restreindre la portée, gestionnaire(s), gardien de valeurs, conseiller(s) en gestion d'actifs);

D'AUTORISER, en plus des personnes qui le sont déjà, Madame Nathalie Thibert en son titre de Directrice du service des finances, à autoriser pour le Barreau du Québec toutes transactions relatives à la gestion des portefeuilles des Fonds auprès des fournisseurs de service (sans en restreindre la portée, gestionnaire(s), gardien de valeurs, conseiller(s) en gestion d'actifs).

7.5 COTISATION CAIJ 2022-2023

Inf : Monsieur le bâtonnier Grondin fait le suivi de ce dossier. Selon les discussions actuelles, les partenaires du CAIJ sont en accord pour maintenir la cotisation votée lors du dernier exercice, soit 462,96 \$ par membre. Cela étant dit, cela est conditionnel à un engagement du CAIJ de discuter avec la Chambre des notaires afin que les notaires contribuent au CAIJ également.

La proposition de cotisation sera formellement adoptée par les partenaires et présentée au Conseil d'administration du Barreau du Québec pour ensuite être soumise aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle pour consultation.

7.6 APPROBATION D'UN ADDENDUM AU PROTOCOLE AVEC LE CAIJ

Inf : Un projet d'addendum sera soumis prochainement.

7.7 CONGÉS PARENTAUX - ADDENDUM À LA DÉCLARATION

Inf : Monsieur le bâtonnier Grondin fait le suivi du présent dossier. Il rappelle aux membres du Conseil d'administration que le mandat lui avait été confié de réunir tous les acteurs (magistrature, associations des avocats de défense, l'ABC et le DPCP) pour sensibiliser tout le monde à cet enjeu. Les intervenants discutent présentement d'un addendum à la déclaration sur la conciliation travail-famille anciennement adoptée. L'addendum sera présenté lors d'une prochaine rencontre du Conseil d'administration.

7.8 PROPOSITION DE ME ANN SODEN QUANT AU DROIT DES AINÉS

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin indique avoir eu des échanges avec M^e Ann Soden qui milite pour la protection des droits des aînés. Elle a proposé au Barreau du Québec de mettre sur pied un comité permanent au Barreau du Québec pour la protection du droit des aînés.

En raison de la nouvelle politique d'intervention du Barreau du Québec, il recommande que le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques rencontre M^e Ann Soden pour déterminer quels sont les enjeux importants et lesquels, le cas échéant, devraient être étudiés par le Barreau du Québec.

Les membres du Conseil d'administration discutent de ce dossier et sont en accord avec cette proposition.

7.9 DOSSIER EN VERTU DE L'ARTICLE 55.1 C.P.

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Sylvie Champagne résume le processus habituel en matière de dossier en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions*.

Les membres du Conseil d'administration discutent de ce dossier. Une membre souligne l'évolution jurisprudentielle depuis la dernière décision du Comité des requêtes sur le sujet rendue en 2006. Elle est d'avis que la jurisprudence du Comité des requêtes devrait également évoluer.

M^e Champagne indique que le Comité des requêtes et le Conseil d'administration peuvent rendre une décision qui tiendra compte de l'évolution de la jurisprudence. Le Comité des requêtes bénéficie aussi des représentations d'un avocat nommé par le bâtonnier du Québec.

Les membres discutent du dossier.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la recommandation de transmettre le dossier au Comité des requêtes.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

7.10 COMITÉ DES REQUÊTES - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

7.11 NOMINATION AU COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION DU BARREAU

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 13 avril 2021 préparé par M. Ali Pacha, chef de cabinet;

CONSIDÉRANT la démission d'un membre, il y a un besoin urgent de pourvoir la vacance en raison du faible nombre de membres dans le comité;

CONSIDÉRANT que M^e Éric Jacques Ouimet, qui possède une longue feuille de route dans la profession, a manifesté de l'intérêt;

DE PROCÉDER à la nomination de M^e Éric Jacques Ouimet à titre de membre du Comité du Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec jusqu'au 31 août 2022.

7.12 ADOPTION DU PROCESSUS DE CRÉATION ET NOMINATION DES GROUPES D'EXPERTS

Inf : M^e Catherine Ouimet présente la recommandation de processus de nomination des groupes d'expert à la suite du rapport de KPMG sur le processus d'intervention du Barreau du Québec.

Les membres discutent de ce processus. Des appels de candidatures pourraient être faits au besoin.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 4 mars 2021 préparé par M^e Catherine Ouimet, directrice générale;

D'ENTÉRINER le processus de création et de nomination des membres des groupes d'experts du Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques.

8. VARIA

Inf : M. Bruno Simard discute de son expérience au Comité des affaires d'assurance. Il a adoré son expérience qui fut très enrichissante. Cela étant dit, considérant l'investissement considérable en temps lié à son implication bénévole au sein de ce comité en plus du Conseil d'administration, il ne souhaite pas renouveler son mandat.

M^e Catherine Ouimet indique que la politique d'attribution des jetons de présence est actuellement en révision. Un nouveau projet sera soumis pour discussion lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.

Les membres font certains commentaires sur la rémunération de membres de comités.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORTS FINANCIERS

Inf : Ce sujet n'est pas traité à cette séance du Conseil d'administration.

9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 9 AVRIL 2021

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

La Secrétaire,

Paul-Matthieu Grondin
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre